

À afficher du 28 novembre au 29 décembre 2014  
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2014

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

| A l'ouverture  | A partir de la question n°1 | A partir de la question n°15 | A partir de la question n°24 | A partir de la question n°37 |
|----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Présents : 52  | Présents : 51               | Présents : 50                | Présents : 49                | Présents : 50                |
| Absents : 0    | Absent(s) : 0               | Absent(s) : 0                | Absent(s) : 1                | Absent(s) : 0                |
| Pouvoir(s) : 3 | Pouvoir(s) : 4              | Pouvoir(s) : 5               | Pouvoir(s) : 5               | Pouvoir(s) : 5               |

L'an 2014, le jeudi 20 novembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 14 novembre 2014

Sont présents : M. Patrice BESSAC, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Mme Djeneba KEITA, M. Philippe LAMARCHE, Mme Alexie LORCA, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Catherine PILON, M. Belaïde BEDREDDINE, Mme Riva GHERCHANOC, Mme Choukri YONIS, M. Gilles ROBEL, M. Claude REZNIK, Mme Tania ASSOULINE, M. Laurent ABRAHAMS, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Nabil RABHI jusqu'à la question N°13, Mme Muriel CASALASPRO, M. Tarek REZIG, Mme Halima MENHOUDJ, M. Bruno MARIELLE, Mme Rose LHERMET, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, M. Rachid ZRIOUI, Mme Mireille ALPHONSE, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Agathe LESCURE, M. Franck BOISSIER, Mme Claire COMPAIN, M. Bassirou BARRY, Mme Capucine LARZILLIERE, Mme Dorothée VILLEMAUX, M. Olivier STERN, Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCO, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Absents donnant pouvoir : 4

M. Florian VIGNERON a donné pouvoir à M. Philippe LAMARCHE, M. Jean-Charles NEGRE a donné pouvoir à M. Belaïde BEDREDDINE à partir de la question n°1, Mme Michelle BONNEAU a donné pouvoir à Mme Choukri YONIS, M. Grégory VILLENEUVE a donné pouvoir à M. Nordine RAHMANI, M. Nabil RABHI a donné pouvoir à Mme Anne Marie HEUGAS à partir de la question n°15.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Choukri YONIS a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 2 octobre 2014:

LE CONSEIL MUNICIPAL

Concernant le point n°41 portant sur le vœu relatif au TAFTA :

Prend acte du fait que le vœu a été adopté en prenant uniquement en compte l'amendement proposé par M. TUAILLON.

Prend acte de l'abstention des groupes socialistes et citoyens, pacte citoyen pour Montreuil, ainsi que des conseillers municipaux non inscrits

Concernant le point n°25 relatif à l'Attribution d'une subvention aux associations Secours Catholique et Secours Populaire, en direction des populations de Gaza

Prend acte du vote pour de Mme MAZE et Mme TRAORE

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 ainsi rectifié.

## DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

### **DEL20141120\_1 : Décision modificative n° 3 du budget primitif 2014 - Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

38 voix pour

8 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

9 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ

DÉCIDE

▪ En section d'investissement :

Restitution : solde subvention (annulation ancienne subvention quartier Bel Air)

33 324.00 €

▪ En section de fonctionnement :

|  |              |
|--|--------------|
| Régularisation du complément de subvention à la Caisse des écoles- | 215 690.00 € |
| Part conditionnelle COS  | 142 389.00 € |
| Comité des fêtes Villiers Barbusse                                 | 1 000.00 €   |
| Avance subvention 2015 CCAS  | 300 000.00 € |
| Subvention à l'association Concordia-                              | 15 000.00 €  |
| Subvention à l'association Ababord                                 | 2 000.00 €   |
| Subvention à l'association "La collecterie"                        | 13 000.00 €  |
| Subvention Maison des Babayagas                                    | 2 520.00 €   |
| Subvention à l'association Céchéki                                 | 800.00 €     |

Article 2 : de voter cette décision modificative n° 3 du budget 2014 qui s'élève à 15 195 766.58 euros dont le détail est précisé dans le document comptable réglementaire.

#### **DEL20141120\_2 : Adhésion de la ville de Montreuil à la charte régionale de la biodiversité**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Adhère à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

Article 2 : S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à la délibération et renseigné sur le site de la charte.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

#### **DEL20141120\_3 : Adhésion à la compétence optionnelle 'développement des énergies renouvelables' du SIPPAREC pour mise en œuvre d'un réseau de chaleur par géothermie**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Adhère à la compétence « Développement des Energies Renouvelables » prévue à l'article 6bis des statuts du SIPPAREC.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des éventuelles installations nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des Energies Renouvelables » qui appartiendraient à la collectivité.

#### **DEL20141120\_4 : Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et le Centre Dramatique National - Nouveau Théâtre de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et le Centre Dramatique National - Nouveau Théâtre de Montreuil annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

#### **DEL20141120\_5 : Approbation de la convention triennale d'aide à la permanence artistique et culturelle entre la Région Ile-de-France et la Ville de Montreuil dans le cadre du soutien financier au Café la Pêche - période 2014-2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention 2014 - 2016 entre la ville de Montreuil et la Région Ile-de-France, relative à l'aide à la permanence artistique et culturelle, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention et tout acte ultérieur en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à solliciter chaque année auprès de la Région Ile-de-France le versement du montant de subvention le plus élevé possible au titre de la permanence artistique et culturelle pour la période 2014-2016.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20141120\_6 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Initiative Emploi**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

53 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Bruno MARIELLE, Mme Djeneba KEITA

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Initiative Emploi qui porte le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20141120\_7 : Approbation de la convention de partenariat pluriannuelle entre la ville de Montreuil et l'association CINEVIE pour ses actions d'accompagnement à la citoyenneté par l'audiovisuel et de lien social dans les quartiers**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

53 voix pour

2 abstention(s) : Mme Manon LAPORTE, M. Dominique BOSCOQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Cinévie pour ses actions d'accompagnement à la citoyenneté par l'audiovisuel.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 13 000 € à l'association pour l'année 2014.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours.

**DEL20141120\_8 : Attribution de subventions aux écoles élémentaires dans le cadre des classes de ville pour l'année scolaire 2014/2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement de subventions pour un montant total de 32 150 € à 14 classes selon le détail ci-dessous pour l'organisation de classes de ville au cours de l'année 2014/2015 :

| ECOLE ELEMENTAIRE | THEME                                 | SUBVENTION MUNICIPALE<br>en euros |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Danton            | Cinéma                                | 1 520 €                           |
| Estienne d'Orves  | Cinéma                                | 1 520 €                           |
| Stéphane Hessel   | Bibliothèque                          | 1 650 €                           |
| Romain Rolland    | Théâtre (CDN)                         | 1 410 €                           |
| Diderot 1         | Cuisine                               | 1 450 €                           |
| Berthelot         | Cuisine                               | 1 450 €                           |
| Jules Ferry 1     | Jeu                                   | 3 000 €                           |
| Estienne d'Orves  | Jeu                                   | 3 000 €                           |
| Paul Lafargue     | Musique baroque                       | 3 075 €                           |
| Stéphane Hessel   | Musique baroque                       | 3 075 €                           |
| Daniel Renoult    | Musiques improvisées                  | 2 750 €                           |
| Romain Rolland    | Musiques improvisées                  | 2 750 €                           |
| Paul Lafargue     | Patrimoine, pêches, pommes et potager | 2 750 €                           |
| Voltaire          | Patrimoine, pêches, pommes et potager | 2 750 €                           |

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20141120\_9 : Approbation de la convention de partenariat de l'action PASS AMBULATOIRE (Permanence d'Accès aux soins de Santé) entre la Ville et le réseau d'effecteurs de soins**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, M. Dominique BOSCCQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat de l'action « PASS Ambulatoire » entre la Ville et les effecteurs de soins partenaires de l'action telle que jointe en annexe,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention avec les effecteurs de soins ayant acceptés de participer au dispositif Pass Ambulatoire, ainsi que les actes à intervenir découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les dépenses correspondantes à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_10 : Poursuite de l'expérimentation de la PASS Ambulatoire et approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2013 entre la ville de Montreuil et l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2013 entre la ville de Montreuil et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France relative à la PASS Ambulatoire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_11 : Attribution de subventions aux écoles dans le cadre du soutien aux classes transplantées pour l'année 2014 / 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement de subventions aux écoles pour un montant de **39 540 €**, selon le détail joint en annexe, pour

la réalisation de projets de classes transplantées au cours de l'année 2014/2015.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20141120\_12 : Approbation de la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil - année scolaire 2014-2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil - année scolaire 2014-2015 annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 6800€ allouée à la Société Régionale Horticole de Montreuil.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_13 : Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'école des écoles maternelle Zéfirottes, élémentaire S. Hessel, élémentaire P. Lafargue et élémentaire R. Rolland**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

38 voix pour

17 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatu TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : A l'unanimité, procède au scrutin public à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'école des écoles maternelle Zéfirottes, élémentaire Hessel, élémentaire P. Lafargue et élémentaire R. Rolland.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

Ecole maternelle Zéfirottes : Mme Djeneba KEITA, M. Axel NORBELLY

Ecole élémentaire Hessel : Mme Catherine PILON, M. Gregory VILLENEUVE

Ecole élémentaire P. Lafargue : Mme Alexie LORCA, Mme Olga RUIZ

Ecole élémentaire R. Rolland : M. Rachid ZRIOUI, Mme Sophie BERNHARDT

Article 3 : Désigne Mme Djeneba KEITA, représentante du Conseil municipal au Conseil d'école de l'école maternelle Zéfirottes.

Article 4 : Désigne Mme Catherine PILON, représentante du Conseil municipal au Conseil d'école de l'école élémentaire Hessel.

Article 5 : Désigne Mme Alexie LORCA, représentante du Conseil municipal au Conseil d'école de l'école élémentaire P. Lafargue.

Article 6 : Désigne M. Rachid ZRIOUI, représentant du Conseil municipal au Conseil d'école de l'école élémentaire R. Rolland.

Article 7 : La liste des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles est ainsi mise à jour comme indiqué dans le tableau en annexe.

### **DEL20141120\_14 : Désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'ESAT Henri Marsoulan**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Frédéric MOLOSSI

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la candidature de Mme Danièle CREACHCADEC.

Article 2 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Mme Danièle CREACHCADEC en tant que représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'ESAT Henri Marsoulan.

Article 3 : Les représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'ESAT Henri Marsoulan sont désormais :

- Mme Michèle BONNEAU
- Mme Danièle CREACHCADEC

### **DEL20141120\_15 : Approbation de la convention relative à l'aménagement culturel entre la ville de Montreuil et le Conseil régional d'Ile-de-France pour les travaux effectués au 116 rue de Paris**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et le Conseil régional d'Ile de France relative à l'aménagement culturel pour les travaux effectués au 116 rue de Paris, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_16 : Réaffectation au Collectif Culture Bar-Bars de la subvention 2014 de participation à la constitution du groupement d'intérêt public Cafés cultures (délibération modificative de la délibération n°DEL20140626\_9 du 26 juin 2014)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Modifie comme suit l'article 2 de la délibération n°DEL20140626\_9 du 26 juin 2014 : « Approuve le versement pour

l'année 2014 d'une subvention de 10 000€ en investissement et de 10 000€ en fonctionnement au Collectif Culture Bar-Bars, porteur de la mission de préfiguration du GIP Cafés Cultures. »

Article 2 : Les autres articles de la délibération n°DEL20140626\_9 du 26 juin 2014 demeurent inchangés.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les éventuels actes afférents dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20141120\_17 : Versement de subventions spécifiques à 5 crèches associatives de Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention spécifique, suite à l'appel à projets 2014, à l'association « Mamans Poules » pour un montant de 1500 €.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention spécifique, suite à l'appel à projets 2014, à l'association « La Maison du Petit Montreuillois » pour un montant de 1500 €.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention spécifique, suite à l'appel à projets 2014, à l'association « Bambino » pour un montant de 2 000 €.

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention spécifique, suite à l'appel à projets 2014, à l'association « Les Bambins de la Noue » pour un montant de 2 000 €.

Article 5 : Approuve le versement d'une subvention spécifique, suite à l'appel à projets 2014, à l'association « APEEM Turbul » pour un montant de 1 000 €.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20141120\_18 : Attribution d'une subvention au club de tennis de Montreuil (Montreuil Tennis Club) pour des cycles de découverte et de pratique du tennis au centre sportif Arthur Ashe à destination des écoles élémentaires et maternelles à proximité**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 4 410 € à l'association Montreuil Tennis Club.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20141120\_19 : Approbation de la convention pour la vente de contremarques de cinéma au tarif spécifique émises par la communauté d'agglomération EST ENSEMBLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pour la vente de contremarques de cinéma au tarif spécifique émises par la communauté d'agglomération EST ENSEMBLE, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20141120\_20 : Approbation des tarifs des locations et prestations liés à l'accueil dans le centre de montagne de la ville de Montreuil au Collet d'Allevard ; tarifs applicables à compter du 1er décembre 2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 voix contre : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les nouveaux tarifs des locations et prestations liés à l'accueil dans le centre de montagne de la ville de Montreuil au Collet d'Allevard, comme indiqués dans le document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Dit que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20141120\_21 : Actualisation des tarifs des salles municipales mises à disposition du public et des diverses prestations.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs des salles mises à disposition du public tel qu'indiqué dans le document joint en annexe.

Article 2 : Approuve l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DEL20141120\_22 : Suppression de la délégation permanente du Droit de Prémption Urbain renforcé à l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) dans le cadre de la convention d'intervention foncière**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : La présente délibération annule et remplace la délibération n°DEL20120927\_37 du 27 septembre 2012 portant délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée le 9 mars 2010.

Article 2 : Constate que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ne dispose plus de la délégation du droit de préemption urbain renforcé fondé sur l'article L.213-3 du code de l'Urbanisme sur les sites d'impulsion de la Ville de Montreuil.

Article 3 : Constate que l'article 15° de la délibération n°DEL20140417\_1 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT et l'autorisant à exercer le droit de préemption dans les conditions qu'il définit, s'applique aux sites d'impulsions tels que visés par la convention d'intervention foncière et ses trois avenants.

**DEL20141120\_23 : Restitution du 96 rue Pierre Curie / 130-132 rue des Ruffins, parcelle cadastrée CR 90, suite à la procédure d'intégration de bien sans maître menée par la Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Annule et remplace la délibération n°2011\_268 en date du 29 septembre 2011 et constate que la parcelle CR 90 d'une surface de 937 m<sup>2</sup> située au 96 rue Pierre Curie / 130-132 rue des Ruffins à MONTREUIL ne peut plus être considérée comme sans maître.

Article 2 : Restitue de son patrimoine privé ladite parcelle considérée comme un bien avec maître aux ayants droit de la « de cujus ».

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20141120\_24 : ZAC de la Fraternité - Cession par la Ville de Montreuil à la société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA), aménageur de la ZAC, d'une partie des parcelles visées par la convention tripartite du 20 mars 2014 signée entre la Ville de Montreuil, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et la SOREQA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

40 voix pour

11 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCO

3 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession amiable à la Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (SOREQA) aménageur de la ZAC de la Fraternité, des biens immobiliers ci-dessous listés au prix total de 2 517 897,00 €, se ventilant comme suit et auquel prix s'ajoutera la TVA éventuellement due :

- Les lots de copropriété n° 3, 4, 11, 12, 13, 22, 27 et 31 dépendant de l'immeuble sis 4 rue Paul Bert cadastré AY 201 libres de toute occupation et le lot n° 26 dépendant du même immeuble et occupé en vertu d'une convention d'occupation précaire, à concurrence de 280 000,00€ ;
- Le lot de copropriété n° 2 dépendant de l'immeuble sis 235 rue de Paris cadastré AZ 18 libre de toute occupation, à concurrence de 47 097,00 € ;
- La propriété bâtie sise 217, rue Etienne Marcel cadastré AZ 50 pour 305 m<sup>2</sup>, occupée en vertu d'un bail commercial à concurrence de 225 000,00 €
- Le terrain nu sis 26-26 bis rue Paul Bert cadastré AY 253 pour 247 m<sup>2</sup> libre de toute occupation à concurrence de 270 000,00 € ;
- La propriété bâtie sise 173 bis rue Etienne Marcel cadastrée AY 26, pour partie libre et pour l'autre occupée en vertu de deux conventions d'occupation précaire à concurrence de 500 000,00 €
- Les propriétés sises 175 rue Etienne Marcel cadastrées AY28 pour partie démolie et pour l'autre occupée en vertu d'une convention d'occupation précaire à usage commercial à concurrence de 335 000,00 €
- Un terrain nu sis 236, rue de Paris parcelle cadastrée AY 58 pour 651 m<sup>2</sup>, libre de toute occupation, à concurrence de 860 800,00 €

Article 2 : Autorise la SOREQA, ainsi que l'ensemble de ses mandataires, à déposer toute demande d'autorisations administratives sur les biens.

Article 3 : Autorise la subrogation de la SOREQA dans tous ses droits et actions que la Commune détient à l'encontre de ses locataires et/ou preneurs.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

### **DEL20141120\_25 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur un immeuble sis 29 rue Victor Hugo à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition de la propriété communale sise 29 rue Victor Hugo, cadastrée AK n°149, à Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle.

### **DEL20141120\_26 : Quartier de la mairie - ZAC cœur de ville : Approbation des modifications de l'Etat Descriptif de Division en Volume ' ancien centre commercial - Rond-point93 '**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

49 voix pour

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le projet rectificatif de l'état descriptif de division en volume « ancien centre commercial –Rond point 93 » en ce qui concerne les volumes numéros 15 à 26, 28 à 38, 40 à 47, 50 à 53, 56 à 61, conformément au projet établi par le Cabinet JOCELYNE FOREST & ASSOCIES, dossier numéro 140312-13601 V2 - Juillet 2014 ;

Article 2 : Approuve le projet de modificatif de l'état descriptif de division en volume relatif notamment à la division des volumes numéros 15, 16, 20 et 40 et à la répartition des charges afférentes aux volumes sur les volumes issus de la division et créant une servitude de passage sur le volume numéro 67 au profit du volume numéro 57 et sur le volume numéro 51 au profit du volume numéro 73, conformément au projet établi par le Cabinet JOCELYNE FOREST & ASSOCIES, dossier numéro 14032-13601 V3 - Octobre 2014 ;

Article 3 : Approuve le projet de réduction de l'assiette de la volumétrie établi par le Cabinet JOCELYNE FOREST & ASSOCIES, dossier numéro 140312 – 13601 V3 - Octobre 2014 ;

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20141120\_27 : Quartier de la mairie - ZAC cœur de ville (CDV) confiée par la Ville de Montreuil à Séquano Aménagement - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) de l'exercice 2013.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

10 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel aux collectivités territoriales de l'exercice 2013 présenté par Séquano Aménagement pour la ZAC Cœur de ville.

**DEL20141120\_28 : Quartier de la mairie - ZAC cœur de ville (CDV) confiée par la Ville de Montreuil à Séquano Aménagement - Approbation de l'avenant n° 9 du traité de concession d'aménagement publique**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

10 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la prorogation du traité de concession publique d'aménagement au 31 décembre 2018.

Article 2 : Approuve les termes de l'avenant n° 9 au traité de concession publique d'aménagement entre la Ville et la Société d'Economie Mixte SEQUANO Aménagement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 9 et tous les actes afférents, à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20141120\_29 : Approbation de l'avenant n°1 à la Convention Financière encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

45 voix pour

6 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELY, M. Nordine RAHMANI

3 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1 à la Convention financière encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer ledit avenant n°1 ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20141120\_30 : Approbation d'un échange sans soulte entre le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil, portant sur deux parcelles sises rue des Jardins Dufour, dans le cadre de la construction et de l'aménagement des abords du collège Cesaria EVORA à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'échange sans soulte entre le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil, portant sur un terrain de 233m<sup>2</sup> au sein de la parcelle cadastrée BZ n°471, située au fond de la rue des Jardins Dufour, appartenant au Conseil Général, et sur le terrain sis 24 rue des Jardins Dufour, cadastré BZ n°46, d'une surface d'environ 70m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces y afférentes, dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20141120\_31 : Garantie de la ville à hauteur de 100% à l'O.P.H.M. pour un prêt ' PAM ' d'un montant global de 757.036 €, consenti par la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer les travaux de réhabilitation du Parc social public Mare à l'âne (54 logements), sis 21 à 27 rue de la Mare à l'âne à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

48 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : Patrice BESSAC, Stephan BELTRAN, Agathe LESCURE, Nabil RABHI, Véronique BOURDAIS, Nabil BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 757.036 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°13500, constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné au financement des travaux de réhabilitation du Parc social public Mare à l'âne (54 logements), sis 21 à 27 rue de la Mare à l'âne à Montreuil,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du Prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : En contre partie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des logements, soit 11 logements sur la durée du Prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.  
En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20141120\_32 : Approbation de la convention entre l'Etat et la Ville de Montreuil, relative à l'observatoire photographique du paysage de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la poursuite du partenariat entre la ville de Montreuil et la DRIEE (direction régionale de l'environnement et de l'énergie) pour la continuité de l'Observatoire Photographique du Paysage de Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention pour la rephotographie de l'itinéraire photographique de la ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_33 : Approbation de la convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public de la ville de Montreuil pour déploiement du télélevé des compteurs d'eau du SEDIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

3 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public entre la ville de Montreuil et M2O pour le compte du SEDIF, annexée à la présente délibération, pour une période de dix ans reconductible par période de un an dans la limite de trois ans.

Article 2 : Fixe une redevance d'occupation domaniale telle que déterminée dans la convention d'occupation domaniale.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention d'occupation domaniale dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20141120\_34 : Approbation du procès verbal de mise à disposition de biens meubles relatifs à l'exercice de la compétence 'développement économique'**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

3 voix contre : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le procès-verbal de mise à disposition de biens relatifs à l'exercice de la compétence « développement économique ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ce procès verbal dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20141120\_35 : Mise à jour de la longueur de la voirie communale de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article unique : Prend acte que le total des voiries à la charge de la ville de Montreuil passe de 100 462 mètres à 102 902 mètres comme décrit dans le tableau joint en annexe.

### **DEL20141120\_36 : Organisation du recensement rénové de la population 2015 et fixation de la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés à ce recensement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Confie au Maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 2 : Dit que le principe de rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs est inchangé.

Article 3 : Dit que le montant de la prime fixe pour les agents recenseurs est inchangé par rapport au recensement 2014, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 4 : Dit que le forfait complémentaire pour les agents recenseurs et la rémunération des contrôleurs sont inchangés, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer les lettres d'engagement pour les agents recenseurs notifiant les dispositions

relatives à cet emploi pour le recensement rénové de la population chaque année.

Article 6 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20141120\_37 : Mise à disposition d'un agent de la ville auprès du Comité des œuvres sociales (COS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Frédéric MOLOSSI

DÉCIDE

Article 1 : Accepte la mise à disposition, à titre payant (salaires + charges sociales), pour une durée de trois ans, à compter du 1er décembre 2014, d'un agent de catégorie C, appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs, auprès du Comité des Œuvres Sociales pour y exercer les fonctions de Président.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du personnel à signer la convention à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20141120\_38 : Mise à jour des logements de fonction**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Dit que l'ensemble des logements de fonction listés dans l'annexe jointe sont attribués uniquement par "nécessité absolue de service".

Article 2: Fixe la liste des emplois devant comporter un logement de fonction pour nécessité absolue de service et les conditions d'occupation de ces logements de fonction selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3: Autorise Monsieur le Maire à signer les décisions et arrêtés individuels s'y rapportant.

### **DEL20141120\_39 : Création d'emplois saisonniers dans les centres de vacances d'Alleverd et Saint-Bris-Le-Vineux pour les séjours d'hiver et de printemps 2015.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme indiqué dans le document joint en annexe.

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20141120\_40 : Demande de remise gracieuse pour divers titres de recettes du service Accueil Prestations à l'Enfance**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame DOSSO Sika.

Article 2 : Accepte le mandatement de la somme de 1 947,74€ correspondant à une partie des différents titres émis à l'encontre de Madame DOSSO Sika.

Article 3 : Informe le Trésorier Payeur Général de cet avis favorable.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20141120\_41 : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ

DÉCIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables au titre de l'année 2014, pour un montant de **225 000,00 €** selon le détail joint en annexe.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

|             |   |          |
|-------------|---|----------|
| DEC2014_448 | Renouvellement de concession funéraire en date du 6 avril 2019 - Plan n° 7-1-1-8 - Concession n° 75079          | 09/09/14 |
| DEC2014_449 | Renouvellement de concession funéraire en date du 6 septembre 2014 - Plan n° 2-9-E-5-3 - Concession n° 75080    | 09/09/14 |
| DEC2014_450 | Renouvellement de concession funéraire en date du 4 février 2012 - Plan n° 3-6-LG-17 - Concession n° 75081      | 09/09/14 |
| DEC2014_451 | Renouvellement de concession funéraire en date du 16 mai 2012 - Plan n° 6-3-6-2 - Concession n° 75082           | 09/09/14 |
| DEC2014_452 | Délivrance de concession funéraire en date du 28 août 2014 - Plan n° 1-18-15-3 - Concession n° 75083            | 09/09/14 |
| DEC2014_453 | Renouvellement de concession funéraire en date du 3 décembre 2017 - Plan n° 6-2-11-26 - Concession n° 75084     | 09/09/14 |
| DEC2014_454 | Délivrance de concession funéraire en date du 29 août 2014 - Plan n° 4-3A-1-4 - Concession n° 75085             | 09/09/14 |
| DEC2014_455 | Délivrance de concession funéraire en date du 29 août 2014 - Plan n° A-14-12-5 - Concession n° 75086            | 09/09/14 |
| DEC2014_456 | Délivrance de concession funéraire en date du 29 août 2014 - Plan n° 5-2-6-17 - Concession n° 75087             | 09/09/14 |
| DEC2014_457 | Renouvellement de concession funéraire en date du 3 mai 2011 - Plan n° A-2-7-2 - Concession n° 75088            | 09/09/14 |
| DEC2014_458 | Renouvellement de concession funéraire en date du 24 octobre 2012 - Plan n° 3-4B-LTD-1 - Concession n° 75089    | 09/09/14 |
| DEC2014_459 | Renouvellement de concession funéraire en date du 29 mai 2015 - Plan n° A-4-5-9 - Concession n° 75090           | 09/09/14 |
| DEC2014_460 | Renouvellement de concession funéraire en date du 31 janvier 2013- Plan n° A-4-9-1 - Concession n° 75091        | 09/09/14 |
| DEC2014_461 | Renouvellement de concession funéraire en date du 5 décembre 2015 - Plan n° 6-3-12-5 - Concession n° 75092      | 09/09/14 |
| DEC2014_462 | Délivrance de concession funéraire en date du 3 septembre 2014 - Plan n° 1-18-15-1 - Concession n° 75093        | 09/09/14 |
| DEC2014_463 | Renouvellement de concession funéraire en date du 7 août 2012 - Plan n° 7-3-LD-16 - Concession n° 75094         | 09/09/14 |
| DEC2014_464 | Délivrance de concession funéraire en date du 4 septembre 2014 - Plan n° 4-6-16-5 - Concession n° 75095         | 09/09/14 |
| DEC2014_465 | Conversion de concession funéraire en date du 5 septembre 2014 - Plan n° 1-18-8-6 - Concession n° 75096         | 09/09/14 |
| DEC2014_466 | Renouvellement de concession funéraire en date du 2 décembre 2015 - Plan n° A-5-1C-LTD-12 - Concession n° 75097 | 09/09/14 |
| DEC2014_467 | Délivrance de concession funéraire en date du 10 septembre 2014 - Plan n° A-14-12-10 - Concession n° 75098      | 10/09/14 |

|             |   |          |
|-------------|---|----------|
| DEC2014_468 | Renouvellement de concession funéraire en date du 21 avril 2019 - Plan n° 3-2A-LD-7 - 10/09/14<br>Concession n° 75099   |          |
| DEC2014_469 | Délivrance de concession funéraire en date du 2 décembre 2015 - Plan n° A-13-2C-4-6 - 11/09/14<br>Concession n° 75100   |          |
| DEC2014_470 | Renouvellement de concession funéraire en date du 3 septembre 2014 - Plan n° 2-10-3-1 - 11/09/14<br>Concession n° 75101   |          |
| DEC2014_471 | Renouvellement de concession funéraire en date du 11 septembre 2014 - Plan n° 6-3-4-19 - 11/09/14<br>Concession n° 75102  |          |
| DEC2014_472 | Renouvellement de concession funéraire en date du 12 septembre 2014 - Plan n° 7-2-2-11 - 12/09/14<br>Concession n° 75103  |          |
| DEC2014_473 | Renouvellement de concession funéraire en date du 13 novembre 2011 - Plan n° 2-2-5-8 - 12/09/14<br>Concession n° 75104  |          |
| DEC2014_474 | Exercice du droit de préemption urbain renforcé - Immeuble sis 27, 29, 31,33, rue Jean Baptiste Lamarck, cadastré O294, O311, O312- propriétaires : SCI de la Dhuis au prix de 200 000 €.   | 22/09/14 |
| DEC2014_475 | Attribution à la société GETEC du marché "mission de maitrise d'œuvre, bureau d'étude spécialisé, relatif à l'opération de confortation du château d'eau du Bel-air à Montreuil" pour un montant de 39 810 € H.T.   | 25/09/14 |
| DEC2014_476 | Attribution à la société SA OBM CONSTRUCTION du marché "acquisition des bâtiments modulaires provisoires affectés à une salle de classe et un dortoir pour l'école Joliot Curie à Montreuil" pour un montant de 37 575 € H.T.   | 01/10/14 |
| DEC2014_477 | Attribution à la société SA OBM CONSTRUCTION du marché "acquisition des bâtiments modulaires provisoires de l'école maternelle Rosenberg à Montreuil" pour un montant de 35 813 € H.T.  | 01/10/14 |
| DEC2014_478 | Attribution à la société GINGER CEBT DEMOLITION du marché "réalisation de la mission de maitrise d'œuvre et d'ingénierie à réaliser dans le cadre de la démolition partielle du parking EG2 de 67 places Quartier La noue à Montreuil" pour un montant de 27 300 € H.T.   | 03/10/14 |
| DEC2014_479 | Acceptation de la convention consentie par l'Office Public de l'Habitat Montreuillois à la Ville de Montreuil pour la location d'un locale sis 21 rue Paul BERT destinée à diverses associations  | 26/09/14 |
| DEC2014_480 | Défense en appel devant la cour administrative d'appel de Versailles dans l'affaire n° 1307473 - Ville de Montreuil c/ Mme KRAMLING et désignation du cabinet BOULAY et associés afin de défendre la Ville dans cette affaire.  | 25/09/14 |
| DEC2014_481 | Défense en appel devant la cour administrative d'appel de Versailles dans l'affaire n° 1305552 - Ville de Montreuil c/ M. MARIOTTI et désignation du cabinet CLAISSE et associés afin de défendre la Ville dans cette affaire.  | 25/09/14 |
| DEC2014_482 | Attribution à la société KONICA du marché "location et maintenance d'une solution d'impression couleur numérique pour la ville de Montreuil" pour un montant minimum de 45 663 € H.T. et un montant maximum de 182 652 € H.T. d'une durée d'un an reconductible 3 fois.   | 12/09/14 |
| DEC2014_483 | Déclaration sans suite du marché "acquisition de vaisselles notamment jetable et petits équipements de cuisine pour les services et offices des membres du groupement de commande.  | 08/08/14 |
| DEC2014_484 | Attribution à la société THOMINE TRAITEUR des lots 1 à 3 de l'accord cadre "réalisation de prestations de traiteur et services associés pour la ville de Montreuil" pour un montant maximum de 70 000 € H.T. pour le lot 1, de 110 000 € H.T. pour le lot 2 et de 25 000 € H.T. pour le lot 3 reconductible 3 fois par tacite reconduction. | 10/10/14 |
| DEC2014_485 | Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2014 - Plan n° 5-4-6-9 - 13/09/14<br>Concession n° 75105   |          |
| DEC2014_486 | Renouvellement de concession funéraire en date du 9 août 2014 - Plan n° EV-1S-LG-24 - 15/09/14<br>Concession n° 75106   |          |
| DEC2014_487 | Renouvellement de concession funéraire en date du 19 juillet 2014 - Plan n° 5-3-12-9 - 17/09/14<br>Concession n° 75107  |          |
| DEC2014_488 | Délivrance de concession funéraire en date du 17 septembre 2014 - Plan n° A-1-1-4 - 17/09/14<br>Concession n° 75108   |          |

|             |  |
|-------------|--|
| DEC2014_489 | Délivrance de concession funéraire en date du 17 septembre 2014 - Plan n° A-14-13-1 - 17/09/14<br>Concession n° 75109      |
| DEC2014_490 | Renouvellement de concession funéraire en date du 17 juin 2014 - Plan n° 5-4-5-25 - 17/09/14<br>Concession n° 75110        |
| DEC2014_491 | Délivrance de concession funéraire en date du 17 juin 2014 - Plan n° 4-6-9-36- Concession n° 17/09/14<br>75111             |
| DEC2014_492 | Renouvellement de concession funéraire en date du 17 septembre 2014 - Plan n° A-4-3-11- 17/09/14<br>Concession n° 75112    |
| DEC2014_493 | Renouvellement de concession funéraire en date du 26 octobre 2012 - Plan n° 8-5-2-10- 17/09/14<br>Concession n° 75113      |
| DEC2014_494 | Renouvellement de concession funéraire en date du 11 juillet 2018 - Plan n° 4-6-9-13 - 18/09/14<br>Concession n° 75114     |
| DEC2014_495 | Renouvellement de concession funéraire en date du 11 décembre 2012 - Plan n° 6-3-11-35 - 19/09/14<br>Concession n° 75115   |
| DEC2014_496 | Renouvellement de concession funéraire en date du 11 février 2011 - Plan n° 1-12-LD-20 - 19/09/14<br>Concession n° 75116   |
| DEC2014_497 | Renouvellement de concession funéraire en date du 22 septembre 2014 - Plan n° 5-3-3-22 - 23/09/14<br>Concession n° 75117   |
| DEC2014_498 | Renouvellement de concession funéraire en date du 20 janvier 2011 - Plan n° 5-3-2-35 - 23/09/14<br>Concession n° 75118     |
| DEC2014_499 | Renouvellement de concession funéraire en date du 12 février 2011 - Plan n° A-3-LG-4 - 23/09/14<br>Concession n° 75119     |
| DEC2014_500 | Renouvellement de concession funéraire en date du 24 septembre 2014 - Plan n° 1-14-11-7 - 24/09/14<br>Concession n° 75120  |
| DEC2014_501 | Renouvellement de concession funéraire en date du 24 septembre 2014 - Plan n° 3-6-LTG-24 - 24/09/14<br>Concession n° 75121 |
| DEC2014_502 | Renouvellement de concession funéraire en date du 18 septembre 2017 - Plan n° 3-6-4-4- 25/09/14<br>Concession n° 75122     |
| DEC2014_503 | Renouvellement de concession funéraire en date du 20 mars 2011 - Plan n° A-2-LTG-13 - 25/09/14<br>Concession n° 75123      |
| DEC2014_504 | Renouvellement de concession funéraire en date du 7 septembre 2014 - Plan n° 5-3-2-14 - 25/09/14<br>Concession n° 75124    |
| DEC2014_505 | Renouvellement de concession funéraire en date du 12 juillet 2014 - Plan n° A-13-2C-1-7 - 25/09/14<br>Concession n° 75125  |
| DEC2014_506 | Délivrance de concession funéraire en date du 26 septembre 2014 - Plan n° 1-18-16-3 - 26/09/14<br>Concession n° 75126      |
| DEC2014_507 | Délivrance de concession funéraire en date du 26 septembre 2014 - Plan n° 1-18-16-1 - 26/09/14<br>Concession n° 75127      |
| DEC2014_508 | Délivrance de concession funéraire en date du 26 septembre 2014 - Plan n° 4-6-9-34 - 26/09/14<br>Concession n° 75128       |
| DEC2014_509 | Renouvellement de concession funéraire en date du 23 novembre 2015 - Plan n° 2-10-LTD-35 26/09/14<br>- Concession n° 75129 |
| DEC2014_510 | Renouvellement de concession funéraire en date du 9 juin 2012 - Plan n° 5-4-13-39 - 26/09/14<br>Concession n° 75130        |
| DEC2014_511 | Renouvellement de concession funéraire en date du 20 septembre 2014 - Plan n° 2-9-E-16-1 - 29/09/14<br>Concession n° 75131 |
| DEC2014_512 | Renouvellement de concession funéraire en date du 23 mai 2014 - Plan n° 8-2-1-1 - 29/09/14<br>Concession n° 75132          |

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| DEC2014_513 | Renouvellement de concession funéraire en date du 20 novembre 2008 - Plan n° 3-6-LTG-14 - Concession n° 75133  | 29/09/14 |
| DEC2014_514 | Renouvellement de concession funéraire en date du 26 septembre 2014 - Plan n° EV-1S-LG-47 - Concession n° 75134  | 29/09/14 |
| DEC2014_515 | Délivrance de concession funéraire en date du 30 septembre 2014 - Plan n° 3-6-9-10 - Concession n° 75135   | 29/09/14 |
| DEC2014_516 | Délivrance de concession funéraire en date du 30 septembre 2014 - Plan n° 6-4-2-22 - Concession n° 75136   | 30/09/14 |
| DEC2014_517 | Délivrance de concession funéraire en date du 30 septembre 2014 - Plan n° 5-4-LD-21 - Concession n° 75137  | 30/09/14 |
| DEC2014_518 | Renouvellement de concession funéraire en date du 25 juillet 2016 - Plan n° 8-2-1-6 - Concession n° 75138  | 01/10/14 |
| DEC2014_519 | Délivrance de concession funéraire en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2014 - Plan n° A-1-4-1 - Concession n° 75139   | 01/10/14 |
| DEC2014_520 | Renouvellement de concession funéraire en date du 28 décembre 2014 - Plan n° 7-1-2-4 - Concession n° 75140   | 01/10/14 |
| DEC2014_521 | Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2004 - Plan n° 2-9-E-24-4 - Concession n° 75141   | 01/10/14 |
| DEC2014_522 | Attribution à la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION du marché "fourniture et pose d'une clôture dans le cadre des travaux de restructuration et extension d'un pavillon du XIX <sup>ème</sup> siècle pour la création d'une maison des arts sise 116 rue de Paris à Montreuil" pour un montant de 29 811,72 € H.T.        | 06/10/14 |
| DEC2014_523 | Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville de Montreuil pour un montant de 400 €.  | 06/10/14 |
| DEC2014_524 | Acceptation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Montreuil et Photomaton SAS relative à la mise à disposition de 2 photocopieurs en libre service jusqu'au 31/12/2014.  | 17/10/14 |
| DEC2014_525 | Acceptation de l'avenant N° 1 au marché "travaux de remise en état de la partie sud du bâtiment et création d'une rampe accessible aux personnes en situation de handicap du centre Jean Lurçat à Montreuil" attribué à la société SOMACO, pour un montant de 2 315 € H.T. et une prolongation du délai d'exécution de 5 semaines. | 21/10/14 |
| DEC2014_526 | Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 2 véhicules RENAULT repris par le garage Perle Automobile pour un montant de 3 000 €.  | 02/10/14 |
| DEC2014_527 | Attribution à la société SOGELINK du marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence "Mise à jour, évolution et maintenance d'un logiciel de gestion des arrêtés de circulation et autorisation de voirie" pour un montant maximum de 50 700 € H.T.  | 20/10/14 |
| DEC2014_528 | Attribution à la société ELAGAGE DE FRANCE SUIVI ARBORICOLE du marché "Elagage, taille en rideau, abattage et essouchage pour les besoin de la ville de Montreuil" pour un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 200 000 € H.T. pour une durée d'un an.  | 27/10/14 |
| DEC2014_529 | Acceptation de l'avenant N° 1 au marché "insertion d'encarts publicitaires dans les publications municipales" attribué à la société MEDIAS PUBLICITE ayant pour objet la prolongation du marché de 3 mois sans incidence financière.   | 23/10/14 |
| DEC2014_530 | Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville de Montreuil pour un montant de 400 €.  | 21/10/14 |
| DEC2014_531 | Attribution d'une subvention de 1 200 € à Mrs Digiuro et Evangelisti dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements   | 10/10/14 |
| DEC2014_532 | Attribution d'une subvention de 1 200 € à Mme Kedves dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements   | 17/10/14 |

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| DEC2014_533 | Attribution d'une subvention de 1 200 € à Mme Taklit dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements           | 09/10/14 |
| DEC2014_534 | Réforme et aliénation des mobiliers communaux : véhicule Chargeur GHDL repris par la société AT VENTES ET ACHATS pour un montant de 1 000 €. | 14/10/14 |
| DEC2014_535 | Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des différentes prestations proposées à la vente par le café La Pêche.                  | 16/10/14 |
| DEC2014_536 | Délivrance de concession funéraire en date du 2 octobre 2014 - Plan n° A-14-13-2 - Concession n° 75142                                       | 02/10/14 |
| DEC2014_537 | Délivrance de concession funéraire en date du 6 octobre 2014 - Plan n° A-13-2C-4-7 - Concession n° 75143                                     | 06/10/14 |
| DEC2014_538 | Renouvellement de concession funéraire en date du 24 août 2011 - Plan n° 6-1-LD-11 - Concession n° 75144                                     | 06/10/14 |
| DEC2014_539 | Renouvellement de concession funéraire en date du 10 septembre 2014 - Plan n° 1-8-E-4-4 - Concession n° 75145                                | 06/10/14 |
| DEC2014_540 | Renouvellement de concession funéraire en date du 6 janvier 2016 - Plan n° 4-6-17-13 - Concession n° 75146                                   | 07/10/14 |
| DEC2014_541 | Renouvellement de concession funéraire en date du 12 juin 2014 - Plan n° A-4-5-8 - Concession n° 75147                                       | 09/10/14 |
| DEC2014_542 | Renouvellement de concession funéraire en date du 11 octobre 2014 - Plan n° 5-1-5-4- Concession n° 75148                                     | 11/10/14 |
| DEC2014_543 | Renouvellement de concession funéraire en date du 10 septembre 2014 - Plan n° EV-2S-LG-17 - Concession n° 75149                              | 11/10/14 |
| DEC2014_544 | Renouvellement de concession funéraire en date du 6 février 2011 - Plan n° 5-3-9-24 - Concession n° 75150                                    | 08/10/14 |
| DEC2014_545 | Renouvellement de concession funéraire en date du 8 octobre 2011 - Plan n° 1-1-LGMUR-11 - Concession n° 75151                                | 08/10/14 |
| DEC2014_546 | Renouvellement de concession funéraire en date du 7 décembre 2011 - Plan n° 1-1-LGMUR-10 - Concession n° 75152                               | 10/10/14 |
| DEC2014_547 | Renouvellement de concession funéraire en date du 7 septembre 2013 - Plan n° 5-1-4-8 - Concession n° 75153                                   | 15/10/14 |
| DEC2014_548 | Renouvellement de concession funéraire en date du 5 juin 2014 - Plan n° A-SUD-1-3- Concession n° 75154                                       | 10/10/14 |
| DEC2014_549 | Renouvellement de concession funéraire en date du 13 novembre 2012 - Plan n° 2-10-11-11- Concession n° 75155                                 | 10/10/14 |
| DEC2014_550 | Renouvellement de concession funéraire en date du 19 janvier 2016 - Plan n° 2-10-LG-20 - Concession n° 75156                                 | 15/10/14 |
| DEC2014_551 | Renouvellement de concession funéraire en date du 10 juin 2014 - Plan n° 5-3-1-16- Concession n° 75157                                       | 13/10/14 |
| DEC2014_552 | Renouvellement de concession funéraire en date du 30 janvier 2013 - Plan n° 5-3-LTD-2- Concession n° 75158                                   | 13/10/14 |
| DEC2014_553 | Délivrance de concession funéraire en date du 14 octobre 2014 - Plan n° 2-9-E-11-7 - Concession n° 75159                                     | 14/10/14 |
| DEC2014_554 | Renouvellement de concession funéraire en date du 25 mai 2011 - Plan n° 2-1-LTG-5- Concession n° 75160                                       | 14/10/14 |
| DEC2014_555 | Renouvellement de concession funéraire en date du 29 septembre 2013 - Plan n° 3-4-A-2-10 - Concession n° 75161                               | 15/10/14 |
| DEC2014_556 | Délivrance de concession funéraire en date du 17 octobre 2014 - Plan n° 6-3-11-14 - Concession n° 75162                                      | 17/10/14 |

- DEC2014\_557 Renouvellement de concession funéraire en date du 4 août 2014 - Plan n° 7-2-LG-18- 17/10/14  
Concession n° 75163
- DEC2014\_558 Attribution à la société SIGEC du marché "Acquisition de prestations d'installations et 03/11/14  
paramétrages de la modernisation du suivi des fréquentations des activités de la Ville de  
Montreuil" pour un montant maximum de 67 687,50 € H.T. pour une durée d'un an.
- DEC2014\_559 Acceptation des avenants N° 2 et 3 aux marchés "travaux de réhabilitation, de restructuration 29/10/14  
et d'extension de l'école voltaire sise rue Paul Eluard à Montreuil", pour un montant de 14  
379,33 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h35

Fait à Montreuil, le 28 novembre 2014

Pour le Maire, par délégation

Le Directeur Général Adjoint



Olivier BERTHELOT EIFFEL